

Le 5 juillet 1657, le consulat donna son assentiment à l'établissement des filles repenties.

De 1760 à 1764, l'autorité civile et l'autorité religieuse procédèrent à la suppression du Prieuré de la Magdeleine, dont le sieur de la Noirie, prêtre, était alors titulaire.

Les Sœurs de Saint-Joseph se dévouaient à tous les genres de miséricorde, au soin des hôpitaux et des maisons de refuge, à la direction des écoles, à la visite des malades, à la composition et à la distribution des remèdes. Elles formaient dans les villes des compagnies de charité, et elles avaient au dehors des Sœurs agrégées qui vivaient dans la retraite et dans la dépendance des Supérieurs de la Congrégation. Les Sœurs de Saint-Joseph faisaient aussi des instructions aux filles plus âgées, et les réunissaient de temps en temps pour les exciter à servir Dieu et à remplir leurs devoirs suivant leur condition.

Cette œuvre des Sœurs de Saint-Joseph était une des plus belles de ce puissant et religieux XVII^e siècle, qui en créa tant d'autres de tout genre.